



Contrat d'engagement sur 48 mois

Par **annickbazin**, le **06/02/2014** à **04:26**

Bonjour,

Je viens de reprendre une sté en gérance qui a gardé son nom commercial pour le référencement sur le net, mais a changé de nom de société. Ancien nom Planète visas devenue visas prestige.

l'ancienne gérante avait signé un contrat de location de 48 mois avec une enseigne nommé locam pour utilisé leur imprimante.

Lors de la fermeture de planète visas, j'ai voulu arrêter le contrat de location, n'étant plus la même sté.

Je me suis heurtée a un mur concernant ce contrat qui n'engageait que l'ancienne sté. En effet,pour eux avec ou sans changement de nom nous devons payer!

J'avoue mon incompréhension vis à vis de cette situation.